Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

La Lettre de la dgcis

Numéro 65 - Février 2011

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Chiffre du mois

3 Mds€

C'est le montant des gains dont les PME ont bénéficié en 2009 suite à la réduction des délais de paiements clients et fournisseurs.

Site du mois

http://investissement-avenir.gouvernement.fr

Le portail gouvernemental pour tout savoir sur les investissements d'avenir, l'agenda, les programmes, les appels à projets, et se mettre en contact avec le commissariat général à l'investissement.

Dossier

Les Assises de la simplification des procédures administratives

par Stéphane Roche,
chargé de mission à la DIRECCTE Centre

Organisées tout au long du premier semestre 2011, les Assises de la simplification visent à approfondir la démarche de rationalisation administrative initiée par l'État. Première étape, actuellement en cours : recueillir sur le terrain, grâce à l'intervention des DIRECCTE, les propositions des entrepreneurs.

Le processus de Révision générale des politiques publiques (RGPP) engagé depuis 2007 avait déjà permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures simplifiant les relations des entreprises avec l'administration. Afin d'accélérer la dynamique, le secrétaire d'État en charge des PME, Frédéric Lefebvre, a annoncé le 15 décembre 2010 l'organisation d'Assises de la simplification en 2011. Objectif : recenser sur le terrain les charges administratives qui pèsent sur les entreprises et recueillir leurs propositions d'amélioration.

Un dispositif en trois temps

Les Assises de la simplification doivent se dérouler en trois phases, d'ici à avril 2011. Au cours d'une première phase réalisée de janvier à mars, les remarques et suggestions des entrepreneurs sont recueillies directement sur le terrain par des agents des DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Puis en mars, des réunions de synthèse seront organisées dans chaque région, sous la présidence des préfets. La troisième phase correspondra enfin à la tenue des Assises nationales de la simplification, qui se dérouleront à Paris en avril. L'événement sera l'occasion de regrouper les informations collectées et de proposer des actions concrètes, répondant aux besoins exprimés par les PME. Les mesures d'ordre législatif pourraient être actées d'ici l'été 2011. L'ensemble des documents publiés dans le cadre des Assises de la simplification est disponible sur le site de la DGCIS : www.pme.gouv.fr/simplification/index.php.

Immersion en entreprise

Axée sur l'immersion en entreprise des agents des DIRECCTE, la première phase des Assises de la simplification est en cours. Les « correspondants départementaux des PME » de chaque DIRECCTE se rendent dans les entreprises volontaires, afin de recueillir le point de vue des dirigeants et de leurs collaborateurs. Un questionnaire permet d'aborder en fonction des préoccupation de l'interlocuteur de la DIRECCTE un vaste champ de 22 thèmes relatifs à la vie de l'entreprise : création et cession, comptabilité, recrutement de personnels, déclaration et paiement des cotisations sociales, demande de →

Actualités

→ Investissements d'avenir et *cloud computing*

L'appel à projets *Cloud computing* (« Informatique en nuage ») vise à promouvoir des projets collaboratifs de R&D impliquant des entreprises et des établissements de recherche dans ce domaine. Deux axes thématiques sont privilégiés : la personnalisation des services d'infrastructures à la demande ainsi que la gestion et la « virtualisation » des données au sein des infrastructures à la demande. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 29 avril 2011 à midi, sur le site Internet :

www.achatpublic.com

@ florent.della-valle@finances.gouv.fr

→ Investissements d'avenir et e-éducation

Le premier appel à projets « Technologies de l'e-éducation », géré par Fonds pour la société numérique (FSN), a été lancé. Les projets présentés doivent porter sur trois domaines : les nouveaux processus de production de ressources et services numériques pédagogiques innovants ; la recherche liée aux usages des différents outils, ressources ou plateformes ; la dématérialisation des équipements, des outils et des ressources destinés à l'enseignement des sciences expérimentales, aux enseignements technologiques et professionnels. Date limite de dépôt des candidatures : le 29 avril 2011, à midi.

www.achatpublic.com

@ gaetan.poncelin-de-raucourt@finances.gouv.fr

→ Industries du luxe : lancement d'un nouvel appel à projets

Un appel à projets est ouvert visant à soutenir la compétitivité des industries du luxe. Il porte sur cinq thématiques : la professionnalisation et la mutualisation des moyens des acteurs français ; le maintien et la transmission des savoir-faire ; les capacités de création et d'innovation ; le positionnement stratégique et l'approche de nouveaux marchés ; la transmission et la reprise d'entreprises. Les dossiers de candidature seront examinés à partir du 1er mars 2011. À noter enfin que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 4 mai 2011, à 10 h.

www.industrie.gouv.fr

@ vincent.oberto@finances.gouv.fr

financement public, etc. Le questionnaire comporte un volet complémentaire, distinct selon les régions, visant à approfondir deux thèmes spécifiques, et notamment à estimer les coûts liés aux charges administratives. En région Centre, par exemple, les PME sont interrogées sur le recrutement de salariés au statut particulier (apprenti, travailleur handicapé, étranger, etc.) et sur leurs relations électroniques avec l'administration ; en Picardie, sur le règlement des impôts et sur la création d'entreprise ; en Île-de-France, sur l'import-export et sur les demandes de financement, etc. Ces entretiens avec les agents des DIRECCTE constituent pour les PME une occasion privilégiée d'évoquer les difficultés rencontrées au quotidien dans leurs relations avec l'administration (redondance des informations demandées, fréquence des démarches, nécessité de recourir à un expert, instabilité de la réglementation, manque de coordination ou de cohérence, etc.) et d'émettre des suggestions d'amélioration. Il s'agit bien ici des règles administratives applicables, et non du droit afférent. Environ 500 entretiens avec des PME sont programmés dans l'ensemble des régions françaises.

En savoir plus sur les Assises de la simplification (calendrier, thèmes, fiche de contribution, contact des correspondants des PME, etc.) : www.pme.gouv.fr/simplification/index.php

@ Contact DIRECCTE Centre : stephane.roche@direccte.gouv.fr

@ Contact DGCIS : christophe.michel@finances.gouv.fr

Interview Jean-Michel Guitton, président de 7 000

« Ces initiatives permettent aux entreprises de se consacrer à leur cœur de métier »

Entreprise de restauration collective implantée en Touraine, 7 000 est l'une des 30 PME interrogées par la DIRECCTE de la région Centre dans le cadre des Assises de la simplification.

Quelle est la spécificité de votre activité ?

Fort d'une expérience de plus de 20 ans, nous proposons des services de restauration collective pour les entreprises, les établissements scolaires, les structures médico-sociales et les résidences pour personnes âgées. Nous gérons également plusieurs restaurants interentreprises. Le siège de notre société est situé à Tours, mais nos 250 salariés sont déployés en permanence sur 75 sites de restauration, répartis sur quatre départements : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Vienne. Nous servons environ 15 000 repas par jour, et réalisons un chiffre d'affaires annuel de 13,5 M€.

Que pensez-vous du processus engagé ?

Depuis plusieurs années, nous observons des avancées significatives sur le plan de la simplification des échanges avec l'administration. Par exemple, un grand nombre d'organismes ont instauré la possibilité d'effectuer les déclarations obligatoires par télédéclaration et les versements par télépaiement. Ces outils permettent un gain de temps important. Du fait de notre implantation dans quatre départements, nous devions auparavant remplir au total 14 déclarations aux Ursaff et à Pôle Emploi lors du versement des cotisations sociales. Désormais, 7 déclarations suffisent. De même, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a mis en place récemment une procédure de déclaration des arrêts de travail par voie électronique, ce qui simplifie considérablement les démarches de l'employeur et permet de surcroît un versement plus rapide des indemnités aux salariés. Toutes les initiatives visant à alléger les charges administratives qui incombent aux entreprises et à leur permettre de se consacrer à leur cœur de métier vont dans la bonne direction.

Quelles sont les pistes de progrès ?

Concernant les marchés publics, un effort d'unification des documents administratifs exigés a été réalisé il y a plusieurs années. Néanmoins, les entreprises sont toujours tenues de présenter, pour chaque candidature, de nombreuses pièces justificatives. Par exemple, lorsque nous remportons un marché de prestations de restauration avec une université, chaque unité de formation et de recherche exige que nous remplissions un nouveau dossier comportant l'ensemble des documents déjà présentés. Une base de données centralisée recensant les sociétés habilitées à conclure des marchés permettrait aux acteurs publics d'être renseignés très facilement et supprimerait de lourdes contraintes pour les PME. De même, de multiples organismes nous demandent de renseigner des enquêtes administratives. Beaucoup d'entre elles semblent assez peu justifiées, souvent redondantes au regard des précédentes requêtes formulées par les organismes, voire totalement inutiles. Un exemple : sur les quatre départements où nous intervenons, un seul exige une déclaration relative aux entrées et sorties de main-d'œuvre, formalité supplémentaire dont le fondement nous échappe.

Le site de 7 000 : www.7000info.com

Actualités

→ Appel à propositions européen : recherche en métrologie

La Commission européenne lance un appel à propositions en matière de recherche en métrologie sur les thèmes suivants : le développement du système international d'unités ; la métrologie au service de la santé ; la métrologie au service des nouvelles technologies. La date limite de dépôt des sujets de recherche est fixée au 20/03/2011. Pour les sujets retenus à l'issue de cette première phase de sélection, un dossier devra être monté en partenariat avec un institut national de métrologie européen (en France, le LNE) et soumis avant le 3/10/2011. Pour en savoir plus :

www.emrponline.eu/call2011

@ emilie.foti@finances.gouv.fr

→ Investissements d'avenir et e-santé

L'appel à projets vise à soutenir les technologies numériques de « l'e-Santé », notamment celles dédiées à l'amélioration de l'autonomie, du bien-être et de la prévention de la dépendance dans les lieux de vie. Les coopérations entre les entreprises innovantes, les organismes de recherche et les établissements de soins sont encouragées. Le potentiel de retombées économiques est également un critère majeur de sélection des projets. Les candidats ont jusqu'au 29 avril 2011 pour déposer leur dossier.

www.achatpublic.com

@ benjamin.leperchey@finances.gouv.fr

→ Appel à projets CATRENE 2011

CATRENE (« Cluster for Application and Technology Research in Europe on NanoElectronics »), le cluster d'EUREKA dédié à la nanoélectronique, vient de lancer son appel à projets 2011. Son rôle : renforcer la compétitivité de l'industrie européenne dans le domaine stratégique de la nanoélectronique. Entreprises et laboratoires publics européens sont ainsi invités à collaborer sur des projets de R&D innovants. Les avant-projets doivent être soumis avant le 3 mars 2011 et les dossiers complets déposés avant le 27 mai 2011.

www.telecom.gouv.fr (rubrique Appels à projets)

@ michel.lemonier@finances.gouv.fr

Interview **Patrice Veneault,** président de Sidamo et du Medef Loir-et-Cher

« Lutter contre la tendance à la complexification et stabiliser la réglementation »

Sidamo conçoit et commercialise via un réseau de distributeurs professionnels des équipements pour les techniciens du bâtiment, les industriels et les artisans. Créée en 1967, la PME réalise un chiffre d'affaires de 15 M€ et emploie 48 salariés. Elle vient de participer aux Assises de la simplification.

À quelles difficultés majeures votre entreprise est-elle confrontée ?

Notre premier souci est lié à la complexité des différents textes réglementaires auxquels nous sommes soumis, qu'il s'agisse de droit du travail, de droit social, fiscal ou environnemental. Les lois et leurs décrets d'application sont de plus en plus difficiles à interpréter pour des non-spécialistes. Il semble qu'une distance croissante sépare les auteurs des textes juridiques des personnes qui doivent s'y conformer. Par ailleurs, les évolutions réglementaires sont trop fréquentes. De nouveaux textes ont été adoptés, tels que le code de l'environnement en 2000 - un domaine dans lequel la plupart des dirigeants de PME manquent totalement d'expérience - d'autres ont fait récemment l'objet de modifications, tels que le code du commerce, le code de la consommation ou le code des douanes. De même, concernant les bulletins de salaire, des mesures avantageuses ont été mises en place pour favoriser l'emploi, mais leurs modalités de calcul, très compliquées, changent souvent. À chaque fois, nous passons un temps considérable à mettre en œuvre ces nouveautés.

Quelles sont les solutions ?

Pour être en conformité avec la règlementation, nous sommes le plus souvent contraints de solliciter des experts, avocats, fiscalistes, seuls capables d'interpréter les textes. Bien entendu, faire appel à des spécialistes génère des coûts importants pour la structure, mais nous n'avons pas d'autres choix. Les collaborateurs de l'entreprise sont également envoyés régulièrement en formation, afin de mettre à jour leurs connaissances. Une partie de notre budget formation est ainsi consacrée à l'apprentissage des nouveaux dispositifs en vigueur. Mais la matière étudiée est trop complexe pour que nous puissions nous passer totalement de l'appui des spécialistes. Il serait appréciable de lutter contre cette tendance à la complexification et de veiller à stabiliser la réglementation.

Quels autres aspects peuvent être rationalisés ?

Chaque année, les entreprises remplissent un nombre considérable de déclarations obligatoires. Dans ces documents, les éléments d'identification de la société (numéros SIRET, SIREN, code APE, etc.) doivent systématiquement être mentionnés. Pour plus de simplicité, ces derniers pourraient être automatiquement préremplis par les administrations avant envoi. Les délais de réponse, qui s'échelonnent toute l'année, devraient également être uniformisés. Un point fréquemment mentionné par les PME est l'augmentation du nombre de documents administratifs exigés lors de procédures diverses. L'année dernière, nous avons procédé à l'agrandissement d'un bâtiment de l'entreprise. Le dossier de demande d'autorisation était cinq fois plus volumineux que celui qui nous avait été demandé dix ans auparavant lors d'une opération similaire. Enfin, la recherche d'une information auprès des administrations s'avère souvent compliquée. Pour obtenir une réponse, il nous faut passer beaucoup de temps au téléphone ou, à nouveau, recourir aux services de consultants. Sur ce point, la mise en place de correspondants des PME au sein des DIRECCTE, point d'entrée unique au niveau régional, devrait nous permettre de gagner un temps précieux et de nous sentir moins isolés.

Qu'attendez-vous des Assises de la simplification ?

Nous avons constaté une prise de conscience, une volonté forte de la part des pouvoirs publics de mieux accompagner les entreprises au quotidien. D'une manière générale, nous bénéficions aujourd'hui d'une plus grande écoute auprès des administrations, nos relations avec leurs agents sont de qualité. Le regroupement de certaines entités constitue un effort de rationalisation appréciable. De même, l'approche pragmatique adoptée pour ces Assises de la simplification est positive. Mais il convient de rester vigilant. Le plus souvent, les nouveautés apportées compliquent la situation, car les dispositifs se superposent les uns aux autres d'année en année. Il est urgent de lutter de façon efficace contre les complexités administratives, qui sont autant de freins à l'envie d'entreprendre.

Le site de Sidamo : www.sidamo.com
Le site du Medef Loir-et-Cher : www.medef41.fr

→ Fonds national de revitalisation des territoires : bilan 2010

En 2010, 23 nouveaux territoires ont été rendus éligibles au Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT). Au total, 100,5 M€ de capacité de prêts ont été alloués à 62 territoires, sur l'enveloppe globale de 135 M€. Les 34,5 M€ restants permettront de rendre éligibles au FNRT une vingtaine de nouveaux territoires ou de compléter les dotations initiales de territoires déjà éligibles. Enfin, une évaluation du FNRT sera menée au 1er semestre 2011 dans le cadre de la convention entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations et Oséo.

http://bercy.congressite.fr

@ patrick.williatte@finances.gouv.fr

→ Vieillissement : consultation en vue d'un premier partenariat européen

La Commission européenne cherche à recueillir les points de vue des organisations publiques et privées, des entreprises et des particuliers sur la manière dont l'Europe pourrait par l'innovation résoudre les difficultés posées par le vieillissement de sa population. L'objectif de cette consultation est de mettre en œuvre un « partenariat européen d'innovation » pilote sur le thème du vieillissement actif et en bonne santé, dans le cadre du programme « Une Union pour l'innovation », lancé en octobre 2010. Trois axes sont privilégiés : la promotion de la santé et la prévention, l'intégration des soins médicaux et sociaux ainsi que la promotion d'une existence « indépendante et active ».

http://ec.europa.eu

@ francois.parcy@finances.gouv.fr

→ Investissements d'avenir et transports

Dans le cadre du programme « Véhicule du Futur » des Investissements d'avenir, l'Ademe a ouvert un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en matière de déplacements quotidiens des personnes et d'acheminement des marchandises. Les acteurs de la mobilité (constructeurs, fournisseurs d'énergie, opérateurs, entreprises des TIC, laboratoires de recherche, collectivités) sont invités à proposer des améliorations globales. Les innovations devront notamment porter sur les interfaces permettant le passage d'un transport à l'autre ou le partage des moyens de transport utilisés. Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2011.

www.ademe.fr/appels-proposition

Publications

→ Élaboration d'une politique de normalisation en France pour l'interopérabilité des dispositifs médicaux (SNITEM/ DGCIS)

Le projet d'action collective du SNITEM visant à amorcer une politique française dans le domaine des TIC et de la normalisation des dispositifs médicaux (DM) : l'analyse de la situation actuelle en termes de normes et standards dans le domaine des DM et l'analyse du point de vue de la télé ; la définition d'un cadre générique applicable aux différentes spécialités médicales.

www.industrie.gouv.fr/portail/chiffres/tic-et-sante/politique-de-normalisation-vf.pdf

→ Le 4 pages de la DGCIS n°10

Pôles de compétitivité : la moitié des projets de R&D aboutis ont débouché sur un produit ou un procédé de fabrication nouveau

Selon l'enquête annuelle de la DGCIS, environ 7 200 établissements étaient membres d'un pôle de compétitivité en 2009. Ils appartiennent à 6 500 sociétés, dont près des trois quarts sont des filiales de PME, 15 % d'ETI et 12 % de grandes entreprises. Panorama complet des pôles de compétitivité fin 2009.

www.industrie.gouv.fr/p3e/4pages/010/4pages-010.php

→ Tableau de bord de l'industrie et de la consommation

Les indicateurs conjoncturels issus de la statistique publique. Pour la partie industrie : production industrielle, emploi, opinion des industriels. Pour la partie consommation : prix, dépenses et opinion des ménages.

www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/ic/tbic_201101.pdf

→ Le tableau de bord mensuel de l'activité industrielle

En novembre 2010, la production de l'industrie manufacturière a augmenté de 2,2 %. Les secteurs en croissance : cokéfaction et raffinage ; métallurgie et fabrication de produits métalliques ; fabrication de matériels de transport.

www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/dossier/dossier_conjoncture.pdf

→ Tableau de bord mensuel des services marchands : résultats d'octobre 2010

Le chiffre d'affaires en valeur des services marchands non financiers s'est accru modérément (+ 0,2 %). Sur les trois derniers mois (août, septembre et octobre), la hausse atteint 1,1 %.

www.pme.gouv.fr/economie/conj-mensuelle/conj-mensuelle.php

→ Le 4 pages mensuel de la conjoncture industrielle

État des lieux précis de l'évolution de la production industrielle en France, face à l'Europe et au monde. Secteurs de production, échanges extérieurs, prix à la production et facteurs de production sont passés en revue.

www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/note/so_note.php

→ Tableau de bord de l'emploi au 30 septembre 2010

L'emploi salarié continue de progresser au 3e trimestre (+ 43 100, soit + 0,2 %) dans l'ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles. La poursuite de la remontée de l'emploi intérimaire (+ 22 300, soit + 4,1 %) reste un facteur explicatif.

www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/tbe/tbe.php

→ Retrouvez l'ensemble des guides pratiques publiés par la DGCIS sur :

www.industrie.gouv.fr/guides/guides-pratiques.php

Actualités

→ Lancement de l'appel à projets CIP TIC PSP 2011

Le programme CIP TIC PSP a pour objet de stimuler l'innovation et la compétitivité via une meilleure utilisation des TIC. Il finance la mise en place d'applications et de services pilotes. L'appel à propositions 2011, lancé courant février et doté de 125 M€, visera à accompagner la numérisation de contenus, et à mettre les TIC au service de la santé, du bien vieillir et de l'inclusion, des gouvernements et services publics innovants, et de l'innovation sur Internet. À noter que la DGCIS organise à Bercy une cession d'information publique le 4 mars 2011, de 9 h 30 à 12 h 30. Inscription gratuite mais obligatoire sur le site :

www.telecom.gouv.fr

@ patrick.schouller@finances.gouv.fr

→ La DGCIS sur Facebook et Twitter !

Pour être au courant en temps réel des appels à projets, des événements vous concernant aux plans national et international, participer aux réflexions publiques qui vous touchent au premier chef, trouver facilement des contacts pour poser vos questions, bref être accompagné et faciliter votre vie d'entrepreneur en quelques clics, venez vous inscrire sur le compte Facebook de la DGCIS et devenez un *follower* de nos infos sur Twitter !

www.facebook.com/pages/dgcis/235642108284

http://twitter.com/dgcis

@ joel.coatmeur@finances.gouv.fr

Agenda

15 mars

→ Le design réinvente la distribution

Centre Pierre-Mendès-France de Bercy (Paris). Dans le cadre des rendez-vous du commerce, la DGCIS organise une cession de travail autour du design : son accessibilité aux PME et son rôle dans la distribution. La question des nouveaux comportements des consommateurs sera également abordée.

www.pme.gouv.fr/actualites/manifes/rv-commerce-design-20110315.php

23-24 mars

→ Documation 2011

CNIT, Paris, La Défense. Ce salon est l'événement de référence en matière de gestion de documents et d'informations. Au programme : 150 exposants, 6 000 professionnels, 115 conférences et de nombreuses solutions innovantes pour dématérialiser, archiver, partager et diffuser documents et contenus.

www.documation.fr

23-25 mars

→ Salon de la robotique INNO ROBO

Lyon. Cet événement réunit l'ensemble des acteurs internationaux de la robotique, issus de la R&D, du design, de l'industrie, des nouvelles technologies. Au programme : de nombreux exposants, des ateliers et des conférences.

http://liftconference.com/robolift11

30-31 mars

→ World Materials Perspectives

Nancy. Le pôle de compétitivité MATERALIA organise un sommet international prospectif et stratégique sur le thème de l'impact des matériaux sur la maîtrise de l'énergie. Sont attendus plus de 250 participants internationaux, issus des secteurs industriel, académique et institutionnel en lien avec les matériaux, l'énergie.

www.wmp-roadmaps.org

23 septembre

→ Fête de la gastronomie française

À partir de 2011, la Fête de la gastronomie française sera organisée chaque 23 septembre, premier jour de l'automne. Sa création fait suite à l'entrée du repas gastronomique français au patrimoine immatériel de l'Unesco. Objectif : sensibiliser un large public sur le choix des produits, la diversité des terroirs et les spécialités régionales à l'occasion de manifestations.

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
12, rue Villiot - 75 572 Paris Cedex 12
Directeur de la publication : Bruno Goubet
Contacts : lettre.dgcis@finances.gouv.fr
Murielle Pascal, Bertrand Lacour, Suzy Jacquot
Photos : droits réservés • ISSN 2108-1468
Abonnement gratuit sur :
www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcis
Conception et réalisation : Agence Avec des Mots
27, rue de Solférino – 92 100 Boulogne-Billancourt
www.avecdesmots.com